

Etude de dangers de parcs éoliens - Dossiers ICPE

La loi Grenelle 2 de l'environnement du 12 Juillet 2010 prévoit de soumettre les parcs éoliens au régime d'autorisation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Le dossier de classement comprend une étude de dangers. Le décret définitif soumettant les aérogénérateurs au régime ICPE n'est pas encore publié, cependant il est d'ores et déjà préférable de prévoir ce volet dans le cadre de nouvelles demandes de permis de construire de projets éoliens.

→ Nos prestations

ENCIS Energies Vertes réalise les analyses de risques et études de dangers de parcs éoliens selon la méthode suivante :

- **Méthodologie générale de l'étude de dangers**

- **Présentation des installations, des produits et de l'activité.**

- Descriptif précis des installations projetées et des matériaux utilisés : localisation, fondations, éoliennes, raccordement...
- Descriptif précis de l'activité sur le site : fonctionnement, systèmes de sécurité...

- **Présentation de l'environnement de l'installation et des enjeux**

Listing, analyse et cartographie des enjeux de l'environnement du site : environnement naturel, industriel, infrastructures de transport et réseaux, habitat...

- **Identification des sources potentielles de danger d'origine interne et externe**

Inventaire et définition des éléments et événements d'origine externe (risques naturels, activités humaines) ou d'origine interne (fondations, mâts, pales, transformateurs, systèmes de sécurité...) qui peuvent devenir des sources de dangers pour l'installation et/ou l'activité

Etude des possibilités de réduction à la source des dangers en coordination avec le porteur de projet

- **Accidentologie : analyse des accidents et incidents survenus pour l'utilisation de produits/matériaux et activités comparables à différentes échelles**

Analyse bibliographique (rapports, bases de données, revue de presse, fabricants, exploitants...) sur le long terme (>20 ans) des accidents survenus à différentes échelles : exploitant, nationale, européenne, mondiale

Typologie et quantification des accidents inventoriés / Calcul et comparatif des probabilités d'occurrence

- **Conséquences de la concrétisation des dangers sur l'installation et son environnement**

Définition des zones d'effets des phénomènes dangereux: effondrement, chute nacelle et/ou rotor, projection de pale, incendie, projection de givre, choc électrique...

Analyse précise des conséquences de la réalisation des dangers sur l'installation et l'environnement

Prévision des effets dominos (interactions de l'installation avec les structures environnantes)

- **Modélisation de la gravité des phénomènes dangereux**

Détermination des conséquences humaines par zone d'effet

Hiérarchisation de la gravité selon l'échelle réglementaire d'appréciation des effets

- **Modélisation et analyse de la probabilité d'occurrence et de la cinétique des phénomènes dangereux**

Calcul des probabilités d'occurrence des scénarii dangereux (cf. accidentologie), de l'atteinte d'une cible et d'une personne

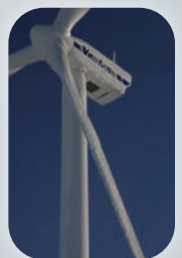
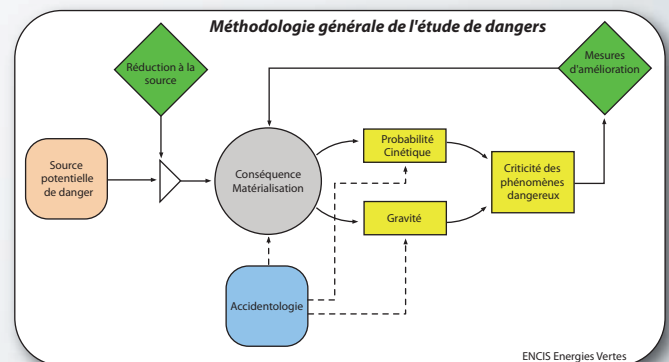
Analyse des résultats vis-à-vis de la réglementation existante

- **Hiérarchisation et réduction des risques, mesures d'amélioration possibles**

Analyse de la criticité des risques en mettant en relation la probabilité d'occurrence et la gravité

Mesures de réduction pour réduire cette criticité.

- **Conclusion / Résumé non technique**



Application de notre modèle balistique spécifique à l'éolien

